

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1996/824 3 octobre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 23 septembre 1996 (S/1996/774), concernant la récente infiltration en République de Corée de commandos armés venus de la République populaire démocratique de Corée à bord d'un sous-marin militaire.

Je voudrais tout d'abord faire le point de la situation. Depuis ma dernière lettre, deux autres commandos nord-coréens ont été tués au cours d'un échange de coups de feu avec l'armée de la République de Corée, ce qui, si l'on compte les 11 agents trouvés morts, exécutés par des membres de leur propre camp, porte à 22 le nombre total de Nord-Coréens tués. Un commando nord-coréen ayant été fait prisonnier, nous pensons qu'il en reste trois qui n'ont pas été retrouvés. Au cours des fusillades, neuf Sud-Coréens ont été tués, dont un civil, et deux soldats de l'armée de la République de Corée ont été blessés. Une vaste opération de ratissage se poursuit pour retrouver les commandos dont on a perdu la trace.

À diverses occasions, y compris à la session de l'Assemblée générale qui s'est ouverte récemment, la Corée du Nord a continué de prétendre que le sousmarin en question, alors qu'il effectuait une mission d'entraînement de routine, avait eu des problèmes de moteur et s'était échoué après avoir dérivé dans la mer Orientale. Elle persiste à maintenir cette version des faits en dépit d'une multitude d'éléments concrets et de données techniques qui démontrent d'une manière évidente qu'il s'agit d'une pure invention. Qui plus est, non contente d'accuser la République de Corée d'avoir attaqué des soldats nord-coréens prétendument sans armes, la Corée du Nord pousse l'absurdité jusqu'à prétendre qu'en tant que victime, elle se réserve le droit d'exercer des représailles contre nous.

Comme je l'ai dit clairement lors des consultations tenues par les membres du Conseil de sécurité les 20 et 24 septembre, ainsi que dans la lettre susmentionnée, nous estimons qu'il incombe aujourd'hui au Gouvernement de la République de Corée de saisir le Conseil de cette affaire. Le Gouvernement de la République de Corée est en effet fermement convaincu qu'il est temps que le Conseil prenne les mesures qui s'imposent.

S/1996/824 Français Page 2

Surtout, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement de la République de Corée craint fort que cet incident reflète une tendance de la Corée du Nord à commettre systématiquement des actes de provocation militaire contre la République de Corée et qu'il s'inscrive dans un projet plus vaste visant non seulement à réduire à néant l'accord d'armistice conclu par les deux parties mais aussi à déstabiliser la République de Corée.

Il importe par conséquent que la communauté internationale fasse bien comprendre à la Corée du Nord qu'aucune nouvelle provocation de sa part ne sera tolérée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(<u>Signé</u>) PARK Soo Gil

----